

## **Conseil d'administration du 4 février 2019**

**Lycée Descartes - Rennes**

**Motion présentée par les représentants élus enseignants et de vie scolaire**

**Objet** : DGH 2019, an 1 des réformes du lycée, du baccalauréat et de l'accès au supérieur

Depuis des semaines, des mois, la majorité des enseignants du lycée sont mobilisés avec d'autres, avec toute la réserve que leur impose leur statut, pour contester, refuser les réformes du lycée, du baccalauréat et de parcoursup.

C'est une opposition de fond puisque ces réformes remettent en cause une valeur fondamentale de la République : l'Égalité. Elles sont porteuses d'inégalités vis à vis de la formation initiale des jeunes qui entreront en lycée général et technologique :

- inégalité territoriale puisque l'offre des spécialités, en particulier les 7 de base, diffère d'un lycée à un autre, d'un territoire urbain à un territoire rural ;
- inégalité des enseignements qui seront dispensés dans chaque lycée puisque la répartition même des moyens (pour les dédoublements, les options, l'AP) différera d'un lycée à un autre ;
- inégalité devant l'examen sanctionnant les études secondaires et ouvrant les portes de l'enseignement supérieur, l'université en particulier : Le baccalauréat ne sera plus un examen unique pour tous les lycéens de France, 40 % de sa note étant transféré au local ;
- inégalité face à l'accès au supérieur : le baccalauréat n'étant plus le 1<sup>er</sup> diplôme universitaire, des établissements du supérieur ayant développé des algorithmes de sélection opaques qui affectent, entre autre, un coefficient au lycée d'origine ;
- inégalités sociales, favorisant les familles possédant les codes de l'éducation nationale et pouvant s'offrir les services d'officines privées pour l'orientation.

C'est une opposition de fond car ces réformes remettent en cause une autre valeur fondamentale de la République : la Liberté. Ces réformes nient en effet ce qu'est réellement un lycéen en 2019 :

- il doit avoir la liberté de disposer de temps pour apprendre, acquérir, s'approprier ce que le lycée doit lui transmettre pour faire de lui un citoyen.
- Un lycéen doit avoir la liberté de disposer de temps pour construire progressivement son projet. Ces réformes lui demanderont dès 15 ans, sans droit à l'erreur, de faire des choix de spécialités avec une liberté contrainte et qui préjugeront ou limiteront son accès au supérieur.

C'est une opposition de fond vis à vis même des contenus d'enseignement inflationnistes, aux concepts complexes, voire même orientés idéologiquement et élaborés par un CSP qui a perdu toute son indépendance et sans concertation avec les associations disciplinaires des professeurs. Rappelons que ces nouveaux programmes de seconde et de première, publiés à ce jour, sont imposés malgré l'avis largement négatif émis sur chacun d'entre eux par l'instance consultative et démocratique qu'est le CSE.

On peut aussi s'interroger sur leur cohérence puisque le Ministre lui même, en lançant ses réformes sur deux niveaux en même temps, juge qu'il n'est pas nécessaire d'avoir étudié les nouveaux programmes de seconde pour aborder ceux de première et se préparer au baccalauréat.

Enfin la réforme du lycée, dans l'organisation même des enseignements, est un formidable outil d'économie de dépense publique permettant à l'état d'investir moins dans l'école donc dans l'avenir. A titre d'exemple cela se traduit au lycée à une disparition d'heures devant élèves (différentiel besoins – apports sans pondération) de 72,4h : 27,25h en lettres, 7h en anglais, 9,5h en allemand, 18h en histoire géo, 15h en SVT, les sciences physiques et les mathématiques étant épargnées grâce au nouvel enseignement SNT.

Dans ce contexte M. le proviseur, et ce malgré votre travail de répartition qui tente tant bien que mal de pallier ce qui vient d'être énoncé à partir d'une enveloppe horaire hypercontrainte, nous ne pouvons que réaffirmer notre opposition à ces réformes et en tant que fonctionnaires soucieux de la meilleure formation possible pour nos élèves qu'alerter encore sur ce que deviendra le Lycée dans les années à venir : Les «premiers de cordée» auront sûrement «des ailes».

Nous ne pouvons que voter contre la structure définie par le rectorat et votre répartition.